



Communiqué de presse – jeudi 31 mai 2018

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE : LA FHF ET LE FIPHFP RENOUVELLENT LEUR PARTENARIAT EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Ce jeudi 31 mai, à l'occasion du Salon Hôpital Expo 2018, Zaynab Riet, Déléguée Générale de la Fédération Hospitalière de France (FHF), Dominique Perriot, Président du Comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et Marc Desjardins, Directeur du FIPHFP ont renouvelé en présence de Michel Yahiel, Directeur des Retraites et de la Solidarité de la Caisse des dépôts, leur convention de partenariat en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Une convention qui fait suite à un premier partenariat réussi

Les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux incarnent depuis toujours les valeurs républicaines et sont au cœur de la cohésion sociale. Il est de leur responsabilité de représenter la diversité de la société.

C'est pourquoi la FHF et le FIPHFP ont signé en 2015 une première convention pour la période 2015-2017, visant à initier des politiques handicap au sein de la fonction publique hospitalière (FPH). Ce partenariat prévoyait la mise à disposition d'un référent mutualisé FHF-FIPHFP à temps plein dans quatre régions pilotes (PACA, Normandie, Rhône-Alpes et Languedoc Roussillon). Il assurait un rôle d'intermédiation auprès des établissements hospitaliers pour les aider dans le déploiement de leur politique handicap et auprès des agents dans l'aménagement de leur parcours professionnel.

Dans le cadre de ce premier partenariat, plusieurs outils ont été créés et déployés pour accompagner les établissements publics hospitaliers :

- Un [livre blanc](#) comprenant vingt-huit préconisations et dix fiches pratiques sur l'accessibilité des instituts de formation paramédicale aux étudiants en situation de handicap ;
- Des [outils et notes d'appui](#) aux politiques handicap en établissement.

Un nouveau partenariat pour réaffirmer l'engagement de la FHF et du FIPHFP

Les enjeux actuels de maintien dans l'emploi et l'évaluation positive du premier partenariat entre la FHF et le FIPHFP justifient son renouvellement sur la période 2018-2020. La nouvelle convention entend réaffirmer l'engagement respectif des deux institutions dans la promotion de l'emploi des personnes en situation de handicap et en restriction d'aptitude dans les établissements de la fonction publique hospitalière.

Au niveau national, la FHF et le FIPHFP souhaitent poursuivre le travail engagé sur l'accessibilité, via la bourse d'emploi de la FHF, mais aussi organiser la capitalisation des bonnes pratiques et la recherche d'expertises au moyen d'un centre ressources internet dédié aux référents handicap de la FPH.

Au niveau régional, les deux signataires souhaitent continuer à accompagner les établissements dans le déploiement de leur politique handicap par la mutualisation de référents handicap dans cinq régions, dont deux nouvelles : Hauts-de-France et Grand Est.



A propos du FIPHFP :

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans

le cadre du programme accessibilité des lieux de travail et accessibilité numérique. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,49 % en 2017. Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts. www.fiphfp.fr | twitter.com/fiphfp

A propos de la Fédération Hospitalière de France :

Créée il y a plus de 100 ans, la Fédération hospitalière de France (FHF) réunit plus de 1 000 établissements publics de santé (hôpitaux) et 3800 structures médico-sociales, soit la quasi-totalité des établissements du secteur public. Cette légitimité et sa dimension nationale font de la FHF un acteur de premier plan du monde de la santé, acteur d'autant plus écouté qu'il est véritablement trans-politique, comme en témoigne la composition de son conseil d'administration.

CONTACTS PRESSE

FIPHFP : Lucille Simon / lucille.simon@tbwa.com / 04 37 47 36 28

FHF : Camille TROCHERIE / c.trocherie@fhf.fr / 01 44 06 85 21 – 06 33 91 06 53